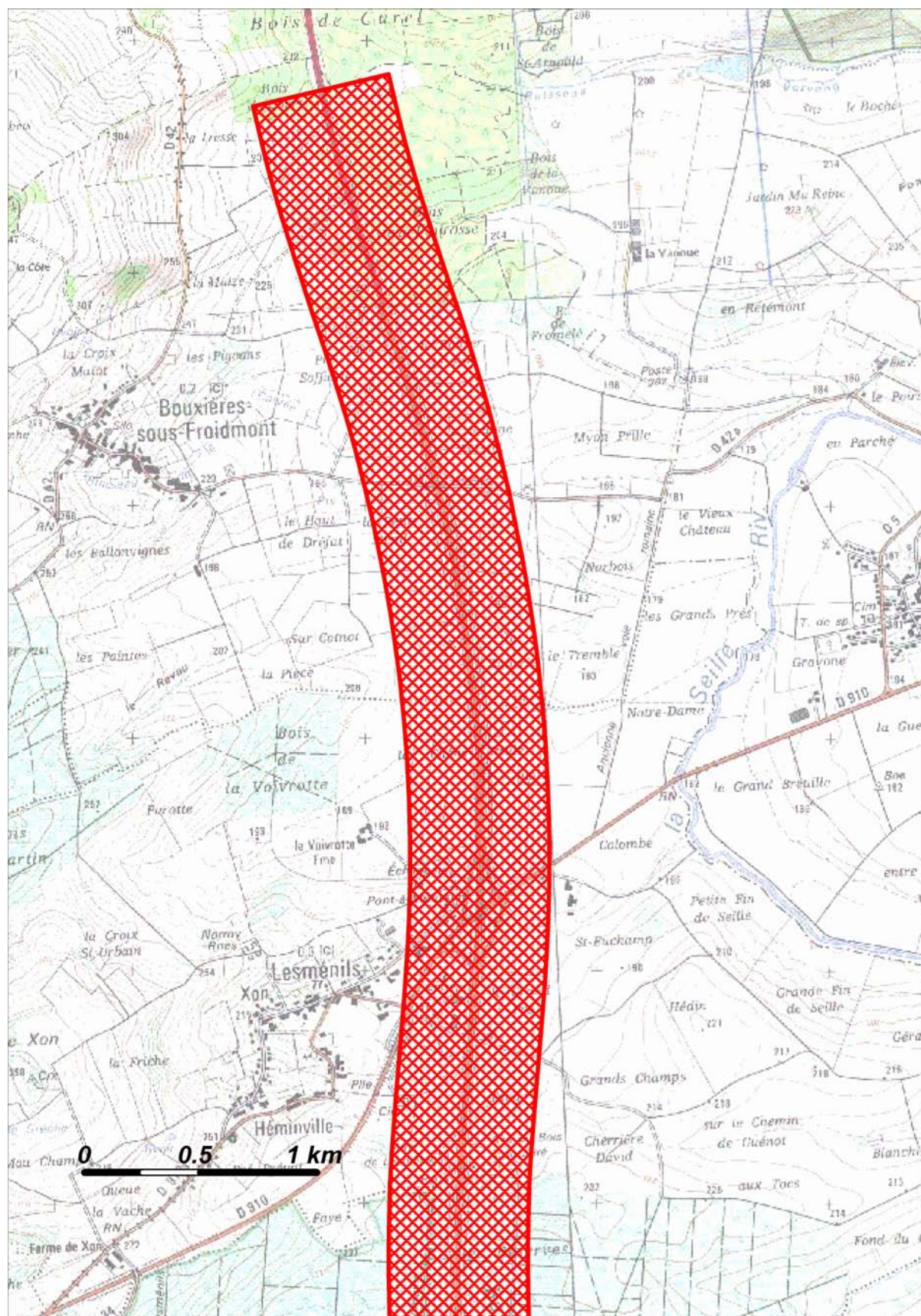




Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

A31 (Moselle-A33) – Carte B –

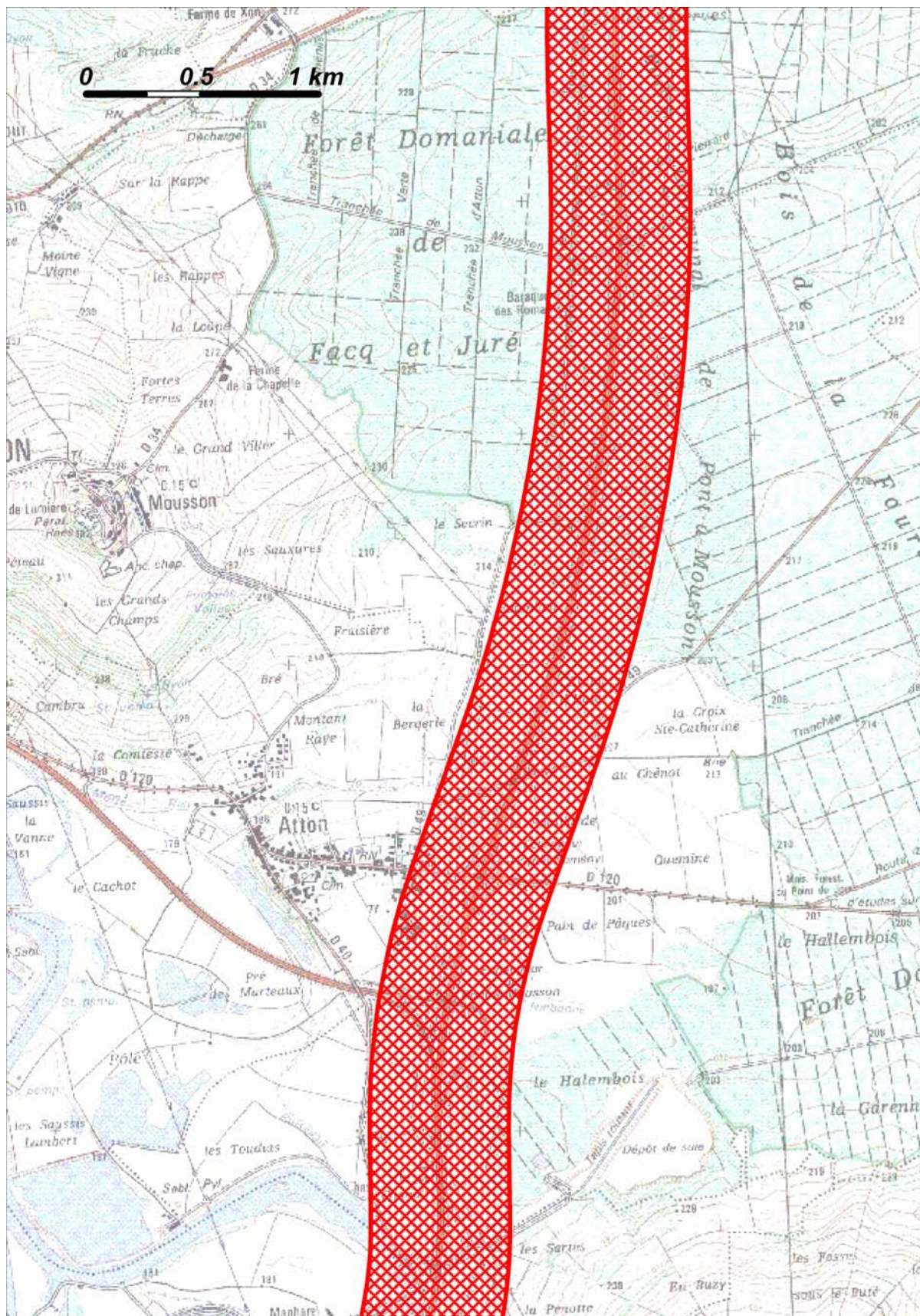
Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

1/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

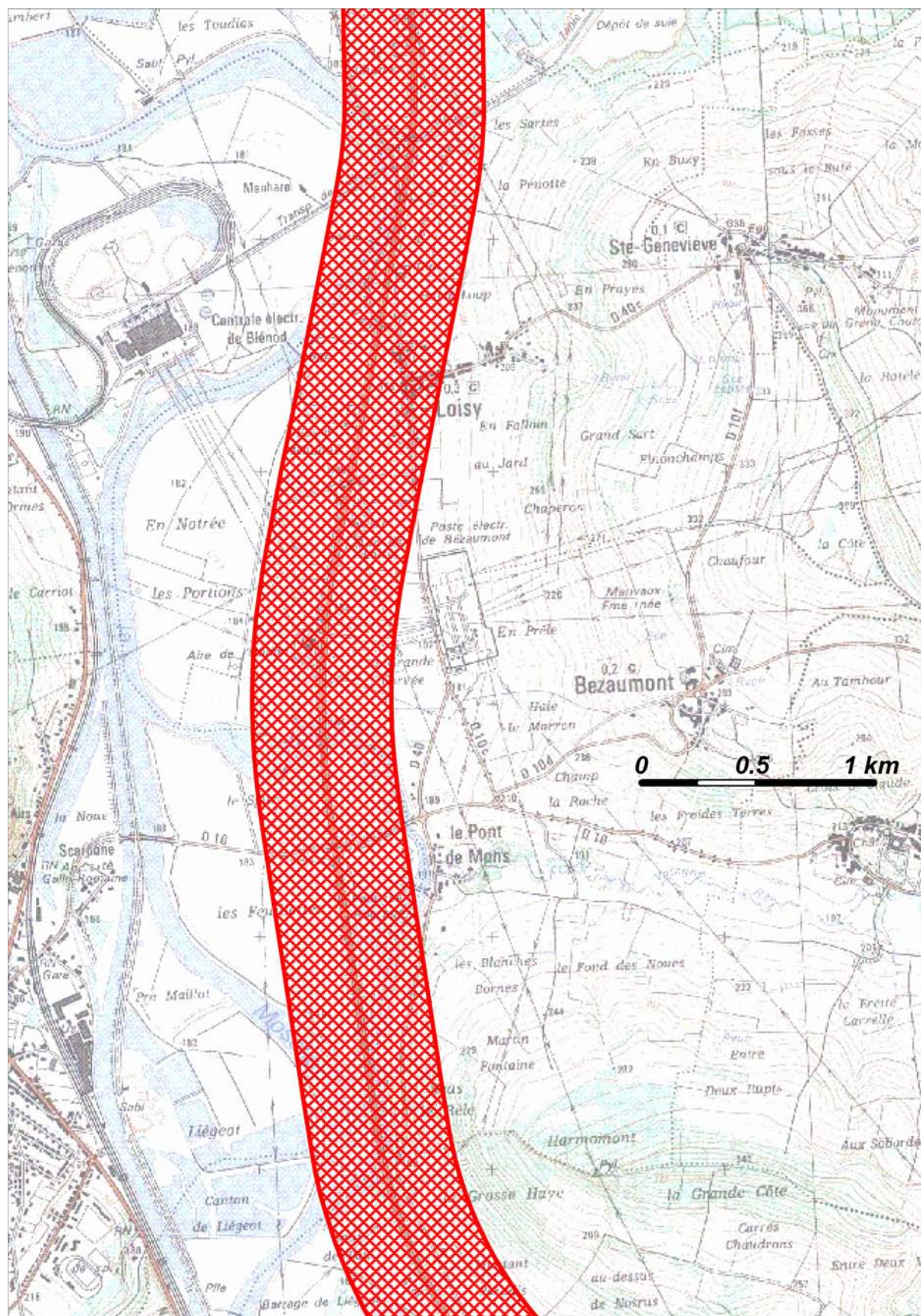
A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

2/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

3/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

4/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

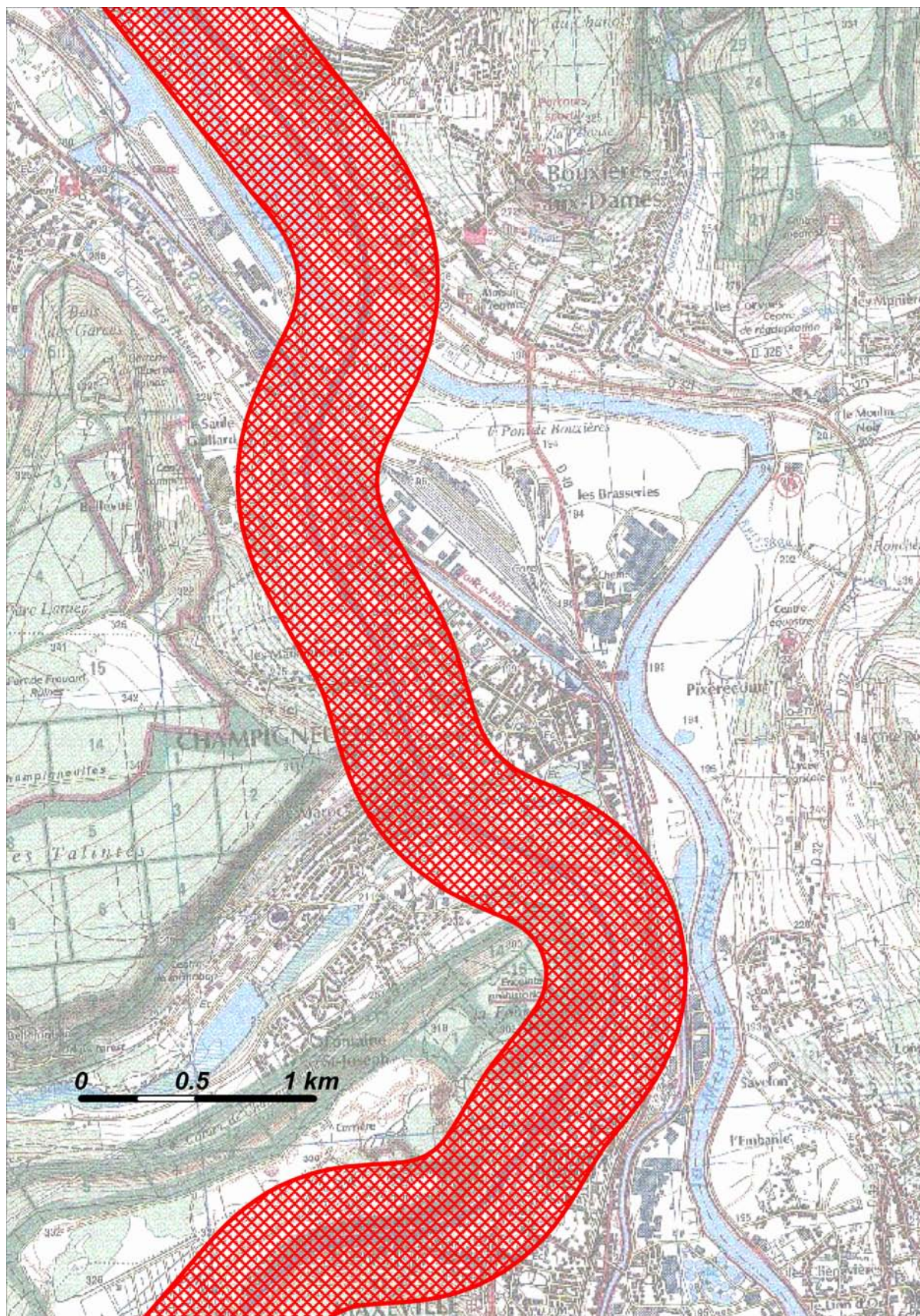
A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

5/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

A31 (Moselle-A33) – Carte B –

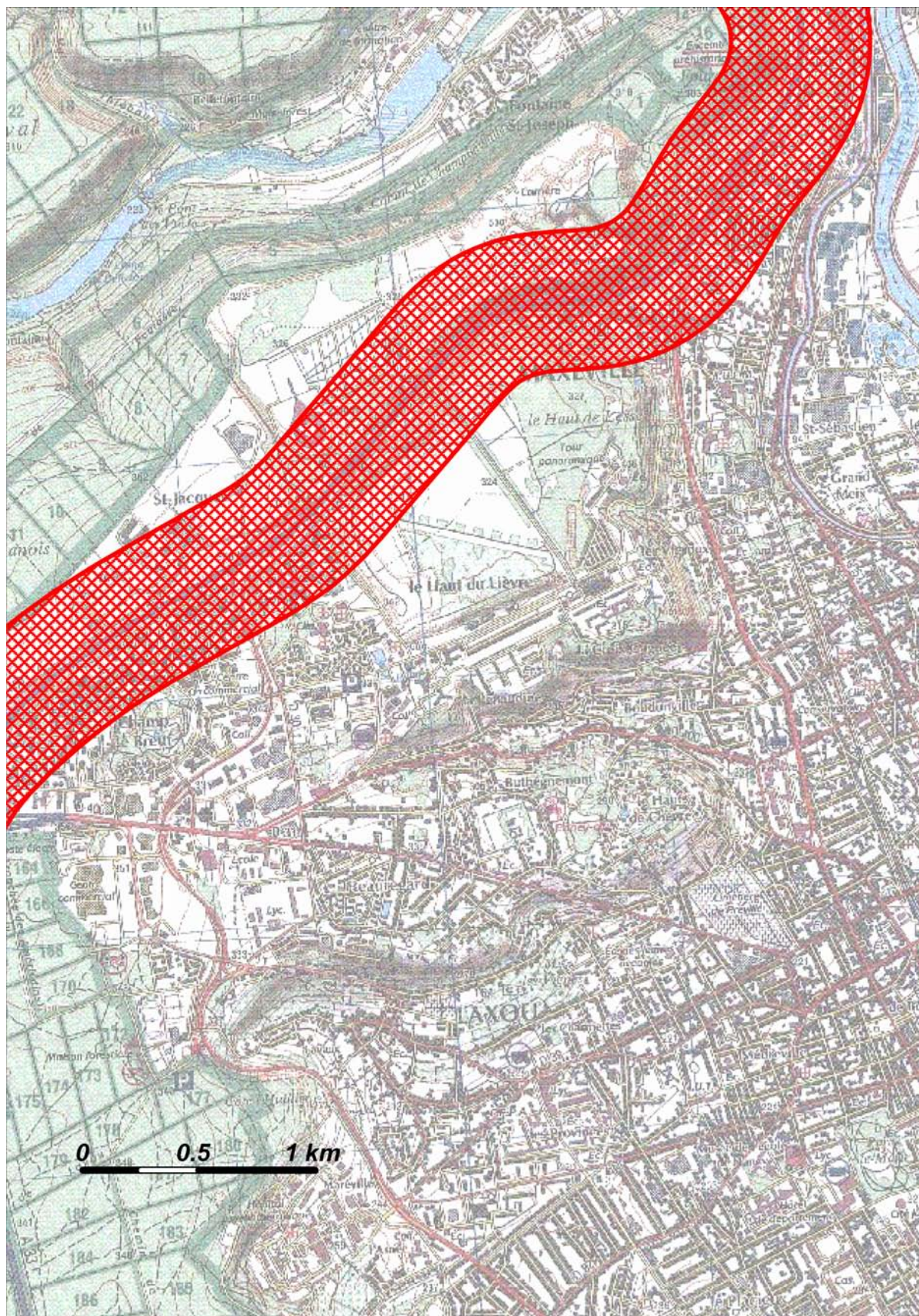
Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

6/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

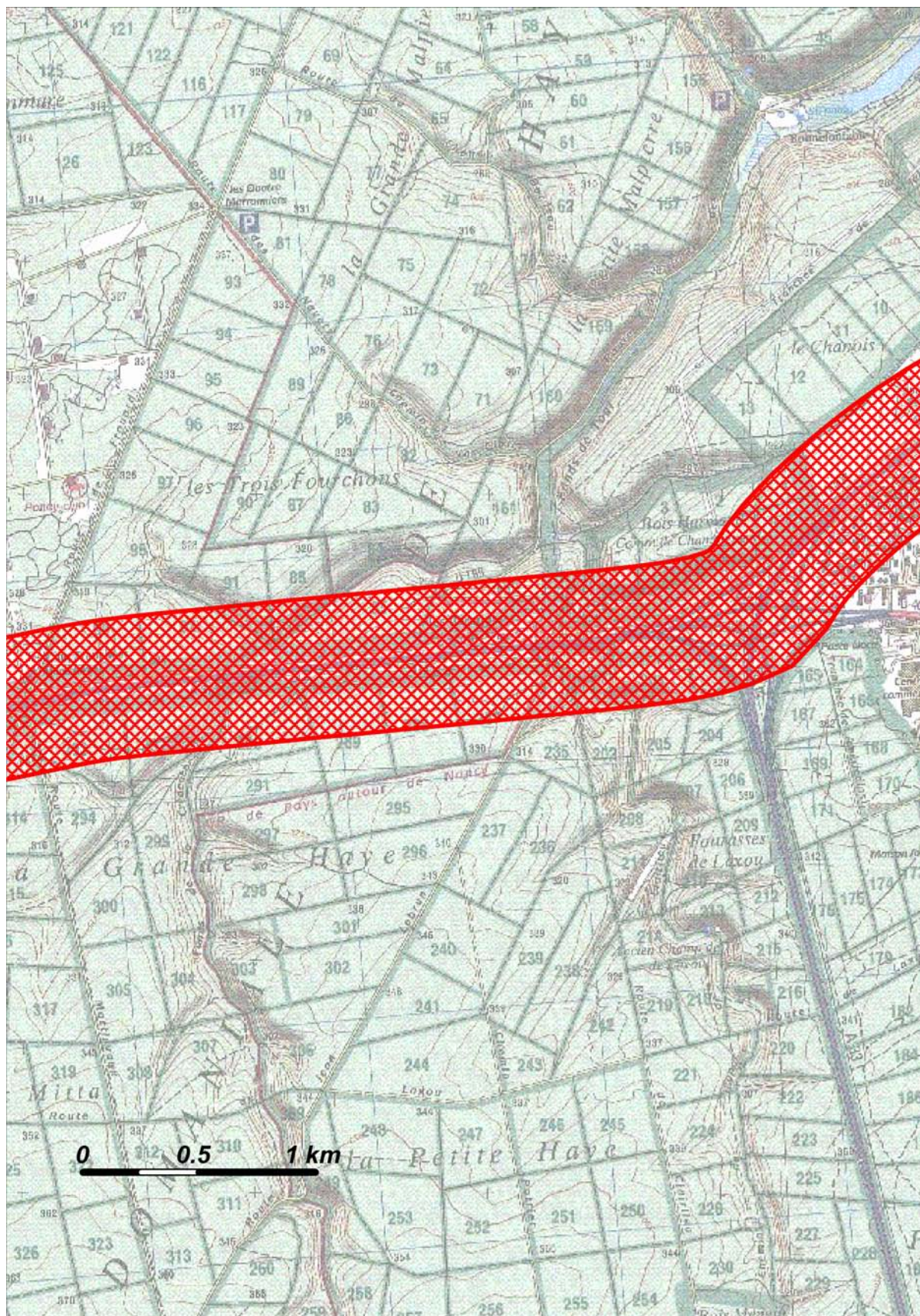
A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

7/8

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

A31 (Moselle-A33) – Carte B –

Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

8/8

Échelle 1 : 25 000